

Image not found or type unknown



Mon père est décédé et j ' ai une question a vous poser

Par **biou_old**, le **01/10/2007 à 18:24**

bonjour je me présente , je m ' appelle guillaume mon père est décédé je voudrait savoir si j ' ai le droit de demander une copie des papiers qui ont été signé par moi , mon frère et ma mère merci d'avance pour votre réponse

Par **Jurigaby**, le **01/10/2007 à 19:42**

quels genres de papiers?

Par **Upsilon**, le **02/10/2007 à 10:08**

Si vous parlez de documents signés devant notaire, vous devez en effet en recevoir une copie. Pas de panique, le notaire s'en charge. Dans le cas contraire, il me semble que vous pouvez en demander des copies. rnrnDans tous les cas, s'il s'agit de documents notariés, leurs dispositions sont sacrées et vous êtes protégés par eux, même sans en avoir une copie !rnrnUpsilon.

Par **biou_old**, le **03/10/2007 à 13:43**

merci pour tout ces renseignements a bientôt